



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 – 19H00**

Date de convocation : 9 décembre 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 27

Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents : 21 titulaires

Nombre de votants : 25

**Ont assisté à la séance :**

**Titulaires :** M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin-Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafert Kurt, M. Eric Lamy au Rousseau, Mme Jacqueline Laroche (arrivée à 19h23, à l'issue du point III), Mme Nathalie Millet (départ à 20h44, lors du point XII), M. Eric Paris (arrivé à 19h23, à l'issue du point III), M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Daniel Flament, Mme Séverine Jacquin, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson

**Excusés :** Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Daniel Flament), Mme Christine Jean-Prost (pouvoir à Mme Florence Bohly), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Bénédicte Bourgeois (pouvoir à M. Claude Delacroix), Mme Angélique Colle

**Absente :** Mme Virginie Poussin

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil communautaire.

Monsieur Gérard Bonnet accepte de remplir la fonction de secrétaire de séance.

**I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2021**

Le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le compte-rendu du Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

**II. COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DU DROIT DE PRÉEMPTION (URBAIN ET ZAD)**

Conformément à l'article L.5211-09 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD [Zone d'Aménagement Différé]).

Propriétaire	lieu du bien				
GARDAVAUD CONSTRUCTION SAS	LA CREUSE	Longchaumois	Terrain		libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 allée de la Savine	Morbier	Appartement - Cave - Stationnements		libre à la vente
SCI CAT-BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. FIEVET Damien et Mme BOURLET Annie	LA CREUSE	Longchaumois	Terrain		libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1, Allée de la Savine	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. CRINQUAND Eric	19, rue de la Petite Plaine	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. MOUREAUX André	Route Forestière de la Joux	Morbier	Terrain		libre à la vente
La Commune de Morbier	49, route Blanche	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. PIAT Pascal	3, route de la Prunelafe	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. MARTINS FERREIRA Jacinto et Mme MARQUES FERREIRA	29, rue Emile Zola	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. MARQUES FERREIRA Fernando et Mme DE JESUS	29 - 31 rue Emile Zola	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
Mme MOREL-FOURRIER Anick et M. BRECHENMACHER	1, rue Traversière	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. CARRON Pierre et Mme ROUQUILLE Michèle	309 rue Bourgeat d'Aval	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
Mme BRAIZE Marie-Line	27, quai Aimé Lamy	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. DERIAT Nicolas	113, rue de la République	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
SCI CAT-BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Garage		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Garages		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Garage		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
SCI DU PARC	2, Avenue Charles de Gaulles	Morez	1 appartement - 1 place de parking		libre à la vente
SCI DU PARC	2, Avenue Charles de Gaulles	Morez	1 appartement - 1 place de parking		libre à la vente
M. BÄTTERHAM Reuben et Mme COLOMBIER Hélène	12, rue de la Concorde	Morez	Appartement - Garage		libre à la vente
Mme PICARD Valérie	1, avenue Romain Roussel	Morez	Appartements - 2 garages - 1 cave		libre à la vente
M. REMOISSONNET Gilles	141-143 rue de la république	Morez	Appartement + grenier+cave		libre à la vente
Commune de Hauts de Blenne	167 rue de la république	Morez	Batiment Industriel		libre à la vente
M. CHAVIN Jean-Louis	36 rue Victor Hugo	Morez	6 caves		libre à la vente
Commune de Hauts de Blenne	Avenue Louis Paget	Morez	Terrain 1025m <sup>2</sup>		libre à la vente
Mme BLANC Marie-Odile	22 rue Victor Hugo	Morez	Habitation 82m <sup>2</sup>		libre à la vente
Mme SEURRE Jérôme	14 rue Gambetta	Morez	Appartement + grenier		libre à la vente
M. MONTICO Vittorio	106 rue de la république	Morez	Appartement+cave+place		libre à la vente
Mme CARLONI Michèle	43 Bis et 45, rue Wladimir Gagneur	Morez	Appartement 33,42m <sup>2</sup>		libre à la vente
Mme LAHAYE Julie	47 rue de Grand Champs	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. BESLIN Jérémy	5 rue des frères Mayet	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
M. PETIT Jean-Yves	59 lot Michel	Bellefontaine	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
SIGNAUX GIROD	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
Mme CLEMENT Françoise	170 rue de la république	Morez	Garage		libre à la vente
ETAT DDFIP	Au Clos	Morbier	terrain à bâtir		libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES BALCONS DU SOLEIL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
SCI CAT BAL	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier	Bâti sur terrain propre		libre à la vente
MI CONCEPT IMMOBILIER	167 rue de la république	Morez	Bâti sur terrain propre		libre à la vente

Le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner leur ayant été présentées.

Le Président remarque le nombre conséquent de transactions qui concernent toutes les communes membres, et s'en félicite. En effet, bien que cela ne présume pas obligatoirement de l'installation de familles sur le territoire, tout ceci reste bon signe et encourageant.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de Préemption urbain et ZAD.

### III. COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE CONTRATS

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président pour les dossiers suivants :

- **Marché d'étude pour un projet de mise en lumière des viaducs de Morez et Morbier et de dégagement paysager de la vallée de l'Évalude**

Afin de répondre à des objectifs de valorisation du patrimoine construit ou naturel du territoire, de valorisation des investissements identitaires du passé, ainsi que d'identification et de prise de conscience du potentiel lumineux du secteur de l'Évalude, un projet d'étude de mise en valeur des ouvrages d'art de la ligne des Hirondelles, sur le thème de la lumière, avait été voté par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2019. Cette étude est décomposée en 2 parties distinctes mais complémentaires que sont, d'une part, des études (préliminaire et avant-projet) inhérentes à la mise en lumière de 5 viaducs (Morbier, Crottes, Romand, Évalude et de la Source) et, d'autre part, une étude inhérente au dégagement paysager de la Vallée de l'Évalude. Dès lors, une consultation a été lancée dernièrement sur cet objet.

Après analyse, le marché a été attribué et signé avec un groupement de sociétés composé de la société « Paris Lighting » (mandataire - partie mise en lumière) et de la société « Verdi Ingénierie Bourgogne Franche-Comté » (partie dégagement paysager), pour un montant de 29 850,00 € HT, soit 35 820,00 € TTC.

Le Président signale à ses pairs la bonne émulation qu'il y a eu lors de la procédure, avec 5 candidatures de cabinets de renom. Par ailleurs, bien que les cabinets titulaires préconisent de débiter les prestations à la mi-mars, le Président préfère le mois de mai, jugeant cette date plus pertinente, notamment pour l'étude de dégelage paysager, car le printemps aura déjà commencé à porter ses effets, ce qui sera plus représentatif.

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la signature du marché d'étude pour un projet de mise en lumière des viaducs de Morez et Morbier et de dégelage paysager de la Vallée de l'Evalude.

- **Marchés de déneigement des voiries communales du territoire d'Arcade**

En raison de la fin des précédents marchés de déneigement externalisé (en complément des circuits réalisés par les services techniques d'Arcade), une consultation a été lancée dernièrement pour le déneigement des voiries communales du territoire d'Arcade, décomposée en 4 lots distincts, tous pour une durée de 1 an reconductible 2 fois 1 an :

- Lot n°1 : Déneigement des voiries communales de Longchaumois - Repenty ;
- Lot n°2 : Déneigement des voiries communales de Lézat - Les Mouillés ;
- Lot n°3 : Déneigement des voiries communales de Bellefontaine ;
- Lot n°4 : Déneigement des voiries communales de Tancua.

Après analyse, les marchés ont été attribués et signés avec les sociétés suivantes :

- Le lot n°1 est conclu avec la société « *Travaux Tout-Terrain Environnement* » pour un montant de 11 076,00 € HT, soit 12 183,60 € TTC ;
- Le lot n°2 est déclaré sans suite pour absence d'offre – Le circuit est donc traité par les services techniques d'Arcade ;
- Le lot n°3 est conclu avec la société « *EURL Risoux Bois Gresset Père et Fils* » pour un montant de 10 000,00 €, soit 11 000,00 € TTC ;
- Le lot n°4 est conclu avec « *Thomas Camelin* » pour un montant de 8 000,00 € exonéré de taxe.

Le Président explique qu'à l'instar des précédents marchés, ceux actuelles fonctionnent à partir d'un forfait annuel, et cela qu'il neige ou non, il appartient donc aux prestataires, dans le cadre de leur offre, de juger correctement de la situation et de peser le risque de leur engagement. Les sociétés s'engagent donc à déneiger à chaque fois que cela sera nécessaire.

Concernant le circuit du Repenty, Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson informe que le titulaire ne sort pas suffisamment, alors que la situation l'exige. Monsieur Cyrille Bitaud, Directeur des services techniques d'Arcade, en qualité d'intervenant extérieur, indique qu'il doit rencontrer prochainement le gérant de la société et qu'une mise au point sera faite avec celui-ci sur le déclenchement et la fréquence des interventions. Face à cette situation, le Président se veut rassurant, en rappelant qu'il s'agit d'un problème fréquent lorsqu'un nouveau prend en charge un circuit, mais qu'il faut laisser un peu de temps pour que les marques soient prises et que tout rentre dans l'ordre. Pour Monsieur Gérard Bonnet, la situation est contraire à Tancua où le prestataire intervient fréquemment, quasiment dès le premier flocon tombé, ce qui, compte-tenu du forfait, n'est pas pour lui déplaire.

Le Président revient sur le dernier épisode de neige, où ce fut assez compliqué car, en plus d'être les premières neiges de la saison hivernale, celles-ci sont tombées en quantité, à des horaires peu arrangeants, mais le travail a tout de même été fait avec professionnalisme. De plus, il déplore le haut niveau d'exigence de la population car, bien qu'une bonne partie des intempéries soit intervenue durant le week-end, certains administrés s'attendaient au même niveau de service qu'en semaine, alors que cela ne le nécessite pas forcément.

Le Président demande donc aux élus d'être des relais sur le terrain, en expliquant les différents enjeux aux administrés et en servant quelques fois d'intermédiaires afin de calmer l'animosité quand celle-ci survient. Sur ce dernier aspect, le Président avertit le Conseil communautaire qu'il a récemment porté plainte concernant une agression subie par un agent de l'intercommunalité en charge du déneigement. Il prévient enfin que face à la démesure des individus lorsqu'il s'agit d'enneigement, il sera intraitable et fera toujours passer l'intégrité de ses agents en priorité.

Le Conseil communautaire PREND ACTE de la signature des marchés de déneigement des voiries d'Arcade.



⇒ Arrivées à 19h23 de Madame Jacqueline Laroche et de Monsieur Éric Paris

#### IV. RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS

Après avoir rappelé les dispositions législatives applicables, le Président indique qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2021**

GRADES	CAT	TOTAL	EFFECTIF POURVU						EMPLOI VACANT
			TITULAIRES			NON-TITULAIRES			
			TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>									
Attaché territorial	A	4	1				3		
Rédacteur	B	2	1				1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1						
Adjoint administratif	C	5	2				1		2
<b>FILIERE CULTURELLE</b>									
Assistant de conservat. Patrimoine	B	1							1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1		1	33h00				
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1						
Adjoint du patrimoine	C	2	1	1	31h30				
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	4	2	2	14h00				
					11h30				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	2		1	7h00	1			
					9h00				
Assistant d'enseignement artistique	B	5					5	14h30	
								9h15	
								7h45	
								5h15	
								6h00	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>									
Ingénieur	A	5	1				4		
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1						
Technicien	B	3					3		
Agent de maîtrise Principal	C	1	1						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	7						
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	6						
Adjoint technique	C	13	5				6	2	13h et 31h30
<b>SS TOTAL</b>		<b>64</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>		<b>64</b>	<b>61</b>						<b>3</b>

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS	CAT	EFFECTIF
services techniques	C	6
<b>APPRENTIS</b>		<b>EFFECTIF</b>
Espaces verts		1
Direction services techniques		0

En revenant sur le poste d'assistant de conservation vacant au sein de la filière culturelle (auparavant occupé par Madame Cécile Cachot, en qualité de Directrice de la médiathèque intercommunale), Madame Martine Riellan, Directrice générale des services mutualisée, en qualité d'intervenante extérieure, explique qu'a été mis en place entre les agents de la médiathèque un système de codirection qui, pour le moment, fonctionne. Madame Jacqueline Laroche, Vice-présidente en charge des services aux habitants, dont fait notamment partie la médiathèque, ajoute que cette organisation sera à l'essai pendant une durée de 1 an, avant d'en dresser un bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus dans les conditions telles que présentées.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et aux paiements des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## V. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Président rappelle la construction ces derniers temps d'un schéma directeur vélo à hauteur du territoire d'Arcade, afin de répondre notamment à des aspirations écologiques (développement des déplacements dits « doux »). A la suite de ce travail, une première esquisse de conception a été réalisée, qui a conclu à une opération d'un montant total projeté d'environ 3 millions d'euros, sur lequel le Président espère un subventionnement à hauteur de 70 %. Il doit suivre ensuite une consultation menée dans le cadre du Code de la commande publique qui sera menée sous la forme d'un groupement de commandes entre les communes membres et Arcade. Le Président tient à préciser que les aménagements faits entre les communes seront pris en charge par l'intercommunalité, alors que les travaux intra-urbains seront eux à la charge des communes correspondantes. Les premières estimations financières de l'opération, avant subventionnement, sont les suivantes :

- Environ 1 300 000 euros à la charge d'Arcade ;
- Environ 600 000 euros à la charge de Morbier ;
- Environ 600 000 euros à la charge de Hauts-de-Bienne ;
- Environ 370 000 euros à la charge de Longchaumois ;
- Environ 150 000 euros à la charge de Bellefontaine.

Le Président explique que le schéma directeur vélo d'Arcade a attiré l'attention de l'ADEME, qui a décidé d'accompagner l'établissement dans le cadre du financement d'un chargé de mission dédié à la mise en place de ce projet, mais aussi pour toutes les tâches annexes que sont par exemple la communication, la sensibilisation des publics aux modes de transports doux et l'accompagnement pour les opérations de réparations, etc... Selon la rémunération du candidat retenu, le Président indique que cela représentera un co-financement de l'ADEME à hauteur d'un montant forfaitaire de 29 000 euros par an et de l'intercommunalité de l'ordre de 60 à 70% de la rémunération. Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la création d'un poste de « Chargé de mission vélo » de catégorie A, à temps complet à compter du 3 janvier 2022 et pour une durée de 3 ans.

Le Président ajoute que les entretiens se sont déroulés la veille et le jour du présent Conseil communautaire. Une candidature se dégage et une décision définitive doit être prise très rapidement. Compte-tenu de l'absence d'engagement autre, la personne pourrait prendre son poste rapidement, début d'année 2022. Le Président estime qu'avec une ingénierie dédiée à cette seule thématique, le territoire maximise ses chances de concrétiser de la meilleure des façons ses aspirations en matière de transport et d'aménagement. Il termine en remarquant que le territoire est le seul sélectionné dans le département pour bénéficier d'un tel accompagnement.

Monsieur Gérard Bonnet juge nécessaire de revenir sur le financement de ce plan vélo, qu'il analyse actuellement comme problématique.

Devant l'impossibilité de financer et réaliser l'ensemble des travaux en une seule fois, le Président pense que la solution peut être de réaliser cette opération en arrêtant les travaux de base devant être engagés sans délai sur tout le territoire et en définissant par ailleurs certains travaux comme optionnels, et cela en fonction des capacités de chacun. Concernant le seul aspect financier, il estime qu'il peut en effet être recouru à de l'autofinancement, quand les finances des collectivités le peuvent, mais également à de l'emprunt suivant les phases, les taux étant actuellement à des niveaux particulièrement intéressants. Avec ces dernières solutions, le Président conclut à la faisabilité et l'acceptabilité du projet. L'aspect positif sur cette opération est que le bureau d'étude a veillé à ce que la masse des travaux soit adaptée et proportionnée à la taille des collectivités.

Monsieur Gérard Bonnet pense tout de même que tous ces aspects doivent encore être travaillés, détaillés et précisés, afin que tout soit réalisé de façon coordonnée. Le Président signale que ces points avaient été abordés et que des décisions avaient déjà été prises lors du dernier Conseil communautaire. L'élus morberand lui répond que tout était resté la dernière fois, selon lui, au point des propositions. De plus, il lui semble qu'un seul scénario a été débattu lors du précédent Conseil communautaire, mais que d'autres auraient pu être envisagés et développés. Face à ces inquiétudes, le Président rassure en disant qu'il s'agit surtout, à l'heure actuelle, de se positionner, afin de bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement optimal de différents partenaires, mais que l'opération est techniquement toujours en phase d'avant-projet sommaire. Il précise que les communes membres ont toujours la possibilité de décider comment ces travaux vont s'intégrer à leur budget et de définir librement de la temporalité des différentes phases.

Monsieur Daniel Flament informe qu'aucuns travaux ne seront réalisés durant les 4 prochaines années sur la Commune de Morbier. Le Président s'étonne que cette information ne soit communiquée que maintenant. Le Maire de Morbier lui indique que durant le développement du plan vélo, un pont s'est effondré sur la Commune et que sa reconstruction accaparera à elle seule une partie importante de l'autofinancement au sein de ses prochains budgets. Le Président estime possible d'effectuer un emprunt pour reconstruire ce pont parallèlement au plan vélo, sans avoir recours à ce seul autofinancement. L'élus morberand lui répond que les communes décident seules de leur gestion. Le Président déplore que ce retour n'ait lieu que maintenant, alors qu'un chargé de mission va être recruté prochainement sur cette mission. L'absence de Morbier va fortement impacter sa charge de travail. Monsieur Daniel Flament souligne que l'opération doit se dérouler sur 5 à 10 ans, ce qui permet à sa commune de différer la réalisation des travaux. Le Président précise que c'est le plan de financement qui doit s'étaler sur cette période, les travaux s'exécuteront eux prochainement dans un temps plus court. Le problème est que ce différé dans la partie morberande de l'opération met en cause l'ensemble du projet, car c'est cet ensemble qui a été calibré et transmis aux partenaires potentiels, tels que l'ADEME, qui ne suivront pas en cas de refonte d'ampleur du projet. Le Président termine en prévenant les communes membres que des informations claires et définitives doivent être remontées rapidement à Arcade, sans quoi le projet pourrait gravement être remis en cause.

Monsieur Daniel Flament a signalé plus tôt au chargé de mission qui a monté le projet qu'il n'était pas d'accord sur certains points, notamment celui du tracé. Toutefois, ce dernier ne semble pas avoir intégré ses remarques dans la dernière version du plan vélo. Par exemple, est concerné par le plan vélo une piste qui doit passer par le pont qui s'est écroulé, alors que sa reconstruction est actuellement marquée par de trop nombreuses incertitudes. Le Président demande à ce que le Conseil municipal de Morbier prenne une position définitive concernant le plan vélo, car le projet ne peut attendre que le nouveau pont soit inauguré. « *Si le projet ne se fait pas maintenant, il ne se fera jamais* », informe celui-ci, car, sans accompagnement, tout ceci sera irréalisable. Pour l'heure, le bureau d'étude, reconnu nationalement, a seulement émis des pistes qui restent à préciser. Pour le Président, il n'appartient pas encore, par exemple, aux agents et élus de se rapprocher des propriétaires pour obtenir les différentes autorisations. Tout ceci sera abordé lors de la future phase d'avant-projet définitif.

Le Président questionne les autres communes membres sur leurs intentions concernant ce plan vélo. Madame Martine Guyon répond que la Commune de Bellefontaine s'est positionnée en faveur du projet qui lui a été présenté, ainsi que sur son dimensionnement. Concernant Longchaumois, Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson confirme le positionnement positif de sa commune par rapport à ce qui a été présenté aux élus chaumerands. Monsieur Florent Villedieu tient à abonder dans le sens du Président sur les aspects positifs du projet, en expliquant que celui-ci participera également à la sécurisation de la circulation dans les villages. De plus, il ressent vraiment une demande des habitants pour la réalisation d'aménagements en faveur de ce type de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE la création d'un poste de « Chargé de mission de vélo » et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

## **VI. FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES (FRT)**

Le Président laisse la parole à Monsieur Gérard Bonnet, Vice-président en charge de l'économie, afin qu'il présente ce point, qu'il a suivi avec Madame Florence Vial, Chargée du développement économique à Arcade, et pour lequel ils furent accompagnés de Monsieur Philippe Rouget, Directeur du développement économique, de l'emploi et de la communication à la Chambre de commerce et de l'industrie du Jura, et de Géraldine Millet, Chargée de développement économique à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Monsieur Gérard Bonnet, après avoir rappelé le dispositif mis en place au travers du FRT, explique que celui-ci a eu beaucoup de mal à démarrer mais que depuis quelques temps, de nombreuses demandes sont arrivées, qui font que l'enveloppe allouée à Arcade est virtuellement remplie. Le Président répond à cette remarque en jugeant qu'il faut laisser à chaque fois un temps de réflexion suffisant aux individus sur ces questions d'investissement, de surcroît durant cette période de reprise économique suite à la crise sanitaire COVID-19. Le Vice-président en charge de l'économie souligne ensuite l'action de Madame Florence Vial qui, avec son approche favorisant la proximité avec les sociétés du territoire et des conseils adaptés à chaque situation, a rendu possible la constitution des différents dossiers. Ils présentent ensuite au Conseil communautaire les différents dossiers sélectionnés :

- **M. Da Silva – Jura Ameublement à Morez - Hauts-de-Bienne**  
*Pose de cuisine équipée – Création de la société en 2014*
  - Objet du projet : travaux de rénovation du magasin (rénovation des murs, pose des sols, fourniture et pose de luminaires)
  - Montant total des devis HT : 8 176,87€
  - Autofinancement
  - Date estimée des travaux : 10 décembre 2021
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20%, soit 1 635,37€
  
- **M. Mickael Gindre – AGC Menuiserie SAS à Longchaumois**  
*Agencement, rénovation et pose de menuiseries et notamment installation de cuisine – Création de la société en septembre 2021*
  - Objet du projet : achat d'une remorque et de l'outillage électroportatif
  - Montant total des devis HT : 9 184,00 €
  - Ces investissements seront financés, d'une part, par les ventes effectuées et, d'autre part, par un crédit.
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20%, soit 1 836,80 €
  
- **M. Julien Chalumeau – Chalu'Motoculteur à Morbier**  
*Vente, entretien, réparation d'outils de motoculture, de jardinage - Création de la société le 19 octobre 2021 (EURL)*
  - Objet du projet : aménagement et rénovation du local, pont élévateur, rayonnages, matériel informatique, panneau d'affichage Dibond, cartes de visites, magnet 40x60cm, presse hydraulique et divers outils.
  - Montant total des devis HT : 17 959,40 €
  - Ces investissements seront financés par prêt bancaire.
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 3 591,88 €
  
- **M. Cyril Micol – Le Verre de Voûte à Longchaumois**  
*Fabrication de vitraux - Artisan autoentrepreneur depuis 2005*
  - Objet du projet : aménagement d'un nouvel atelier de production
  - Montant total des devis TTC (TTC car auto entrepreneur) : 19 514,29 €
  - Autofinancement
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 3 902,85 €
  
- **Mme Delphine Tyrode – La Rempichotte à Tancua - Morbier**  
*Ludothèque, location de jeux et prestations d'animations jeux pour les structures (Médiathèque...) et les particuliers - Micro-entreprise créée en septembre 2019*
  - Objet du projet : « Ludo-bus » avec l'achat d'un camion, aménagement et décoration du véhicule
  - Montant total des devis TTC : 15 000,00 €
  - Ces investissements seront financés par prêt bancaire.
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 3 000,00 €
  
- **M. Bajrus Bajrami – BB MACONNERIE à Morbier**  
*Travaux de maçonnerie - Entreprise individuelle créée le 1<sup>er</sup> juillet 2020*
  - Objet du projet : achat matériel « manuable »
  - Montant total du devis HT : 15 979,94 €
  - Ces investissements seront financés d'une part par un apport personnel et d'autre part par un prêt bancaire.
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 3 195,98 €
  
- **M. & Mme Simonet – SINGER DECOLLETAGE à Morbier**  
*Décolletage et usinage de pièces de 0,5 à 20 mm de diamètre*
  - Objet des devis : d'une part l'informatisation de leur planning (logiciel « Direct Planning » + ordinateur nécessaire à sa mise en place + écran TV pour l'affichage du planning) et d'autre part le changement de l'huile minérale de toutes les machines pour les passer en huile végétale dans un but écologique et sanitaire.
  - Montant total du devis HT : 37 015,47€
  - Autofinancement
  - ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 7 403,09 €

- **Mme Camus – Travaux paysagers à Morez**  
*Coopérative d'activités et d'emplois avec Copilote à Lons Le Saunier*
  - Objet du projet : achat véhicule et tondeuse à gazon
  - Montant total du devis HT : 15 253,72€
  - Autofinancement
 ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 3 050,74€
  
- **Mme Marie-Laure Jourdet – AVIVA-Assurances à Morez**  
*Assurances - installation 1<sup>er</sup> janvier 2021 à Morez-Hauts de Bienne*
  - Objet de l'investissement : achat d'un portefeuille client supplémentaire
  - En attente de documents justificatifs - Montant annoncé HT : 40 000€
  - Ces investissements seront financés, d'une part, par un apport personnel et, d'autre part, par un prêt bancaire.
 ⇒ Proposition d'une subvention de 20% soit 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE le versement aux sociétés précitées des subventions au titre du Fonds Régional des Territoires.

8

## VII. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Président laisse la parole à Monsieur Gérard Bonnet, Vice-président en charge de l'économie, afin qu'il présente ce point, qu'il a personnellement suivi. Ce dernier expose que dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017/2021, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté avait proposé, dès 2017, une convention permettant aux établissements publics de coopération intercommunale qui le souhaitent, d'autoriser la Région à intervenir en complémentarité de leurs financements auprès de projets immobiliers portés par les entreprises, notamment en matière de développement économique, de tourisme ou d'aménagement du territoire. La Communauté de communes Haut-Jura Arcade, par délibération en date du 25/09/2018, avait décidé de conclure cette convention d'autorisation. Cependant, celle-ci prend fin au 31 décembre 2021.

Un nouveau SRDEII sera adopté en juin 2022. Celui-ci déterminera les modalités du partenariat et les contractualisations entre la Région et Haut-Jura Arcade Communauté. Dans l'attente de celle-ci, et afin d'assurer la continuité des interventions conjointes jusqu'au 31 décembre 2022, suite à un vote de la commission permanente le 29 octobre 2021, une nouvelle convention type d'autorisation d'aide à l'immobilier est proposée par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Cette convention est présentée au Conseil communautaire.

Il convient toutefois de noter que durant cette année de transition, les modalités de la convention sont identiques à celles précédemment convenues. En effet, ce n'est qu'après 2022 que de nouvelles conditions issues des concertations seront définies et proposées par le SRDEII 2022/2028.

Monsieur Gérard Bonnet profite du point pour rappeler et lister les sociétés et projets qui avaient été subventionnés par l'aide à l'immobilier d'entreprise mise en place par la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE la Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

## VIII. ENGAGEMENT POUR LE RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES AU RESEAU DE CHALEUR EN PROJET DU CENTRE DE MOREZ.

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes du projet de réseau de chaleur bois énergie de Morez-centre. Il explique tout d'abord que l'opération est en cours de conception. Les études techniques et économiques réalisées à ce jour permettent à la Régie de chaleur de Hauts-de-Bienne d'estimer les tarifs suivants en année 1 (2023) avec une marge de modification possible de  $\pm 4\%$  :



- R1 (inclus R21) = 53.6 €TTC/MWh
- R2 = 47.0 €TTC/kW souscrit
  - Dont R22 = 20.0 €TTC/kW souscrit
  - Dont R23 = 9.9 €TTC/kW
  - Dont R24 = 17.2 € TTC/kW

Le Président précise que le R1 est un terme proportionnel à la consommation de chaleur de l'abonné et reflète la consommation de bois, de gaz pour l'appoint secours ainsi que d'électricité nécessaire au fonctionnement de la chaufferie et du réseau. Il ajoute ensuite que le R2 est un terme fixe proportionnel à la puissance souscrite de l'abonné et reflète les charges d'exploitation, d'entretien / maintenance, de renouvellement de matériel et d'investissement initial (aides à l'investissement déduites).

Un récapitulatif des puissances souscrites est alors présenté, mentionnant le coût de de la situation de référence en cas de raccordement au réseau de chaleur de chaque bâtiment communautaire :

Détail coût chaleur / abonnés	Ps (kW)	Besoins MWh/an	Coût ref € TTC	Coût ref €TTC/MWh	Coût Bois MOY € TTC/MWh		
Bureaux Arcade	17	22	2160	98.2	1978	89.9	-8.4%
Office de tourisme	10	12	1140	99.1	1086	94.5	-4.7%
Gymnase de l'HDV	108	115	12048	104.8	11240	97.7	-7%
Médiathèque	35	51	4320	84.7	4379	85.9	1.4%
Salle Gym Rio	20	20	2520	126.0	2012	100.6	-20.2%
Gymnase Citadelle	148	248	20400	82.3	20246	81.7	-0.8%
<b>Bilan Arcadé</b>	<b>338</b>	<b>467</b>	<b>42588</b>	<b>91.1</b>	<b>40941</b>	<b>87.6</b>	<b>-3.9%</b>

Le Président assure que les frais de mise en place de la sous-station et de son raccordement au réseau de chaleur sont intégralement pris en charge par la Régie. La signature d'un règlement de service et d'une police d'abonnement sera à prévoir ultérieurement, dès que l'avancement du projet permettra d'arrêter définitivement les tarifs du réseau de chaleur.

Le Président signale que la Ville de Hauts-de-Bienne a d'ores et déjà reçu les accords de quasiment tous les propriétaires de bâtiments qui doivent être raccordés. Le plus important d'entre eux, la Région, pour le lycée de Morez, a donné un accord verbal, l'engagement formel devant arriver très prochainement.

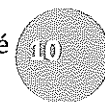
Monsieur Carlos Menoita Dos Santos demande si le stand de tir de Morez, situé en dessous du Gymnase de l'Hôtel de Ville, qui lui sera raccordé, sera également concerné. Le Président lui répond qu'à l'instar d'autres bâtiments, le stand de tir est pour l'instant mis en option.

Monsieur Gérard Bonnet interroge le Président sur le calendrier du projet. Ce dernier explique que la prochaine étape est celle de la constitution et le dépôt des dossiers d'urbanisme, l'obtention des différentes autorisations et la purge des différents recours. Les travaux débiteront ensuite. Le nouveau réseau de chaleur devrait être actif pour la saison de chauffe 2023/2024. L'élus morberand demande ensuite si le projet a bien été intégré à celui d'agrandissement de la plateforme bois de La Mouille, mené par le Syndicat mixte du Haut-Jura. Le Président lui confirme que la nouvelle plateforme bois a bien été dimensionnée lors de la phase étude pour intégrer les consommations de la future chaufferie-bois de Morez, mais également d'autres chaufferies-bois des territoires voisins (comme par exemple Bois d'Amont pour son école). Monsieur Gérard Bonnet questionne enfin le Président sur le possible raccordement de privés à ce réseau de chaleur. Celui-ci, en lui assurant que cet aspect est toujours à l'étude, explique qu'a priori ce raccordement peut être envisageable à hauteur de 30% maximum des consommations ; ce dernier point reste cependant à confirmer.

Monsieur Claude Delacroix se félicite que ce travail de longue haleine se concrétise enfin. En effet, après plusieurs péripéties qui ont fait que l'élu morézien a pu s'inquiéter sur la suite du projet, notamment lors de la constitution du dossier de financement, avec la volte-face de la Région (prévue initialement comme subventionneur), « *ce beau projet ambitieux et moderne* » va pouvoir se concrétiser. Il espère juste ne pas avoir de retours négatifs des habitants et commerçants lors des travaux, en raison de la lassitude des administrés face aux différents chantiers se succédant ces dernières années (notamment les travaux de voirie sur la Rue de la République et ceux pour le très haut débit) et les désagréments qui les accompagnent. Le Président estime que si l'action municipale ne peut se réaliser qu'en fonction de la gêne occasionnée, il ne faudra alors plus compter sur de nouveaux projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le raccordement des bâtiments communautaires (bureaux administratifs d'Arcade, Office de tourisme, Gymnase de l'Hôtel de Ville, Médiathèque de Morez, salle de gymnastique le RIO et le Gymnase de la Citadelle) au réseau de chaleur bois énergie du centre de Morez ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent, en particulier le document d'engagement présenté au Conseil communautaire.



#### **IX. PARTICIPATION À LA FILIÈRE « NEIGE » DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME**

Le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson, Vice-président en charge du tourisme, afin qu'il présente ce point, qu'il a personnellement suivi. Ce dernier rappelle que Haut-Jura Arcade Tourisme fait actuellement partie de la filière neige de Jura tourisme. Cette filière a pour vocation de mettre en avant les territoires de neige du département.

Toutefois, depuis quelques années, il précise que la participation financière de la collectivité ne s'effectue plus au travers d'une cotisation à la filière. En effet, l'enveloppe budgétaire correspondante est dorénavant utilisée individuellement par chacun des membres pour se rendre sur différents salons, afin d'y réaliser des actions de promotion.

Cependant, avec l'arrivée du COVID-19 et les restrictions sanitaires, l'élu chaumerand explique que la majorité des salons a été annulée. Par conséquent, il a été décidé au sein de la filière, pour l'hiver 2021/2022, que la participation s'effectuera dans un pot commun permettant de réaliser une communication ciblée sur différents bassins de population. Le montant de cette participation s'élève à 1 000,00 euros, cette somme étant déjà inscrite au budget 2021 de l'Office de Tourisme. L'ensemble des détails est transmis dans la Convention de partenariat, présentée au Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE la Convention de partenariat entre le Comité départemental du tourisme du Jura et Haut-Jura Arcade Communauté ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention, ainsi que tout autre document afférent.

#### **X. MODALITÉS DE LOCATION DE SALLE D'ESCALADE DE MOREZ**

Le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson, Vice-président en charge du tourisme, afin qu'il présente ce point, qu'il a personnellement suivi. Celui-ci informe qu'en raison d'une période estivale particulièrement pluvieuse cette année, les accompagnateurs professionnels de la via-ferrata ont été contraints d'annuler leurs sorties et de trouver des solutions alternatives en remplacement. L'Office de tourisme a alors été sollicité afin de mettre à disposition la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de Morez.

L'élu chaumerand rappelle qu'il existe actuellement deux conventions encadrant la location de la salle d'escalade située au sein du Gymnase de l'Hôtel de Ville :

- Une première convention entre Arcade et l'association Jura Vertical concerne la mise à disposition de la SAE à la Fédération Française d'escalade et aux Comités d'escalade. Cette convention indique un tarif de location de 100,00 euros par demi-journée à régler à Jura Vertical, cette dernière reversant 50% de la somme totale à l'intercommunalité propriétaire.

- Une seconde convention entre Arcade via l'Office de tourisme et l'association Jura Vertical a été établie dans le cadre d'une prestation touristique. Il est prévu au sein de celle-ci que l'Office de tourisme fait la promotion, les réservations et l'encaissement dans sa régie de recette d'une offre d'initiation à l'escalade encadrée par un salarié de Jura Vertical disposant du brevet d'état. Cette convention s'applique durant les congés scolaires avec un tarif unique de 20,00 euros à partir de l'âge 7 ans. La répartition des bénéfices est de l'ordre de 50% pour l'Office de tourisme et 50% pour Jura Vertical.

Par ailleurs, il note que lors du Conseil communautaire du 29 juin 2021, un tarif de 7,00 euros par personne et par demi-journée (hors Jura Vertical) pour la location du mur d'escalade a été voté.

Avec ces éléments à disposition, le Vice-président en charge du tourisme indique que l'Office de tourisme a mis en place cet été, pour palier la situation, une convention avec les structures professionnelles souhaitant utiliser la salle en remplacement de la via-ferrata. Le total perçu de 602,00 euros pour cette utilisation de la SAE est allé dans la régie de l'Office de tourisme. Lors d'une réunion le 16 novembre 2021 entre les services d'Arcade, l'association Jura Vertical et lui-même, il a été proposé de remettre la moitié de ce gain au club gestionnaire de la SAE.

Outre la situation en l'espèce qui concerne la saison estivale 2021, Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson estime qu'il est tout de même nécessaire de clarifier les choses sur ce type d'utilisation pour l'avenir et de permettre une location plus simple aux professionnels, en entérinant une nouvelle convention, travaillée avec Jura Vertical, qui sera signée avec ces prestataires. La location est proposée selon la base de 2 tarifs par personne et par demi-journée : l'un de 7,00 euros pour les professionnels adhérents de l'Office de tourisme et l'autre de 14,00 euros pour les non-adhérents. Il est également proposé de continuer à partager les recettes entre Arcade et le club gestionnaire de la salle (car celui-ci assure entre autres l'entretien, l'achat de prises et cordes, le nettoyage, l'ouverture et la modification des voies et des blocs, etc...). La proposition de convention type à signer avec les professionnels intéressés est présentée au Conseil communautaire.

Le Président estime qu'agrandir l'offre en matière d'escalade, comme ici en temps d'intempérie, mais pas seulement, ne peut être qu'une très bonne chose. Monsieur Jean-Gabriel Robez-Masson abonde dans son sens en faisant remarquer qu'avec un tel équipement d'exception, mais également un club aussi dynamique que peut l'être Jura Vertical, ce serait une erreur que de ne pas en profiter. Monsieur Carlos Menoita Dos Santos affirme qu'il y a peu de territoire, surtout voisin, qui peuvent s'enorgueillir de disposer d'autant d'équipements sportifs, de surcroît d'une telle qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le paiement de 301,00 euros à l'association Jura Vertical correspondant au 50% des sommes versées à Arcade dans le cadre de l'utilisation de la salle d'escalade du Gymnase de l'Hôtel de Ville de Morez durant la période estivale 2021 ;
- VALIDE le projet de convention entre Arcade et les professionnels concernant l'utilisation de la salle d'escalade et notamment la SAE ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention type avec lesdits professionnels lorsque la situation l'imposera et tout autre document afférent ;
- MODIFIE le tarif de location du mur d'escalade, actuellement de 7,00 euros par personne et demi-journée pour tout utilisateur (hors Jura Vertical), en un tarif de 7,00 euros pour les professionnels adhérents de l'Office de tourisme et l'autre de 14,00 euros pour les non-adhérents (toujours hors Jura Vertical) ;
- VALIDE le principe de reversement de 50% des recettes tirées de la location de la salle d'escalade par des professionnels à l'association Jura Verticale.

## **XI. FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES**

### **1. FINANCIERS**

Afin de financer les besoins budgétaires communaux en 2011 et 2012, le Président explique que la Communauté de communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes. Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours. Il précise que le montant est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'imposition de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF). Le Président présente ensuite les différentes demandes émises dans ce cadre par les communes membres.

A) LONGCHAUMOIS

A ce titre, la commune de Longchaumois sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien de l'ALSH et de l'école. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Personnel entretien	36 756,00 €	Arcade	8 433,00 €	22.9 %
		Commune	28 323,00 €	77.1 %
<b>TOTAL</b>	<b>36 756,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 756,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement de 8 433,00 € à la Commune de Longchaumois pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Principal 2021.

B) MORBIER

A ce titre, la Commune de Morbier sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des travaux de maintenance et d'entretien de certains bâtiments communaux (salle des Marais, salle des fêtes, restaurant scolaire, centre de loisirs et écoles).

DEPENSES		RECETTES		
Coût de maintenance et d'entretien	52 000,00 €	Arcade	25 326,00 €	48.70 %
		Commune	26 674,00 €	51.30 %
<b>TOTAL</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 000,00 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement de 25 326,00 € à la Commune de Morbier pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Principal 2021.

C) HAUTS DE BIENNE

A ce titre, la Commune des Hauts-de-Bienne sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien et de maintenance au musée de la lunette et dans les crèches collectives. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES 2021		RECETTES 2021		
Maintenance musée	20 816,00 €	Arcade	61 151,00 €	49.77%
Personnel entretien du musée	24 186,00 €			
Matériel et fournitures d'entretien musée	1 600,00 €			
Nettoyage vitres musée	5 600,00 €			
Maintenance crèche	2 100,00 €	Commune	61 711,00 €	50.23%
Matériel et fournitures d'entretien crèche	7 200,00 €			
Personnel entretien crèche	61 360,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>122 862,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>122 862,00 €</b>	<b>100.00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement de 61 151,00 € à la Commune de Hauts-de-Bienne pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits au Budget Principal 2021.

## 2. AUTRES

Dans le cadre de l'installation de 2 blocs sanitaires au camping communal, la commune de Morbier sollicite cette participation par le biais d'un fonds de concours exceptionnel envers les communes. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses Prévisionnelles HT		Recettes Prévisionnelles HT	
2 blocs sanitaires équipés	56 987,50 €	Subvention Département 30%	17 096,25 €
		Fonds de concours Arcade 20%	11 397,50 €
		Autofinancement	28 493,75 €
TOTAL des dépenses	56 987,50 €	TOTAL des recettes	56 987,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE sa participation au projet ;
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ;
- VERSE à la Commune de Morbier un fonds de concours de 11 397,50 € ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

13

### XII. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Après le vote du budget primitif et exécution partielle de celui-ci, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de prévoir les mouvements de crédits suivants :

#### Budget Principal

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Investissement</b>		
D-2313-041 - Constructions	15 000,00 €	
D-1641-16 - Emprunts en euros		15 000,00 €
	15 000,00 €	15 000,00 €
<b>Fonctionnement</b>		
D-6042-011 - Achats de prestations de services	500,00 €	
D-66111 -66 - Intérêts réglés à l'échéance		500,00 €
	500,00 €	500,00 €

Le Président précise que cette décision modificative concerne le remboursement du prêt contracté pour le très haut débit.

⇒ Départ à 20h44 de Madame Nathalie Millet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes telles que présentées.

### XIII. DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2022

Dans le cadre de la campagne de subventions DETR-DSIL-FNADT 2022 portée par l'Etat, le Président présente au Conseil communautaire 3 projets qui, s'ils sont validés, seront déposés sur la plateforme numérique de la préfecture en vue d'obtenir des subventions.

#### 1. RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES ATELIERS TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX

Le Président explique que les ateliers techniques n'ont pas connu de vraies rénovations ni aménagements depuis environ 35 à 40 ans. Il en résulte surtout des déperditions énergétiques importantes (les ateliers sont les plus gros consommateurs d'Arcade), mais aussi des aménagements qui ne répondent plus aux besoins et attentes du service. Il est donc envisagé de réaliser les travaux suivants :

- La réfection de la toiture avec isolation sur l'ensemble du bâtiment excepté la zone garage poids lourd ;
- La mise en place d'un bardage métallique des murs extérieurs bardés avec ajout d'isolation thermique des zones chauffées ;
- L'isolation extérieure enduite sur les murs extérieurs béton ;
- Le changement des menuiseries (en aluminium) ;
- La mise en place de portillons avec hublots dans les portes sectionnelles existantes ;
- L'installation d'une VMC simple flux avec distribution aéraulique dans les zones bureaux, vestiaires, ateliers et aspiration spécifique zone atelier métallerie ;
- La création d'un auvent pour la distribution de carburant ;
- La reprise du réseau d'eaux pluviales du bâtiment ;
- Le réaménagement intérieur des ateliers pour rassembler les bureaux et les équipes, avec la création d'une plateforme bureau au-dessus de l'atelier soudure, de salles de réunion et de pause commune à l'ensemble des agents, de vestiaires séparés homme/femme, d'un point de prise de poste commun, etc..

112

Le Président informe que l'ensemble des travaux, dont le chiffrage final est prévu d'ici la fin de l'année, est estimé à environ 800 000,00 € HT. Une demande d'aide DETR de 60% sera sollicitée pour les travaux. Une délibération spécifique à ce dossier sera prise début 2022 pour valider le programme de travaux et le plan de financement. Le Président ajoute qu'un point spécifique à ce projet sera fait lors de la prochaine Commission travaux d'Arcade.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de lancement des dossiers en fonction des éléments lui ayant été présentés ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions afférentes auprès de divers financeurs et à signer tout document afférent au dossier.

## 2. TRAVAUX POUR LA CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À LA MOUILLE

Le Président rappelle qu'il avait été envisagé précédemment la réalisation des travaux de la Zone d'Activité Economique de La Mouille, qui devait faire suite à une étude de faisabilité diligentée par un cabinet de géomètres. Pour mémoire, le PLUi a validé le classement de la zone de La Mouille en Zone d'Activité Economique. Le cabinet de géomètre Colin a donc été mandaté afin qu'il coordonne la procédure d'aménagement de la ZAE, qu'il en propose les grands principes, qu'il rédige un cahier de prescriptions, etc...

Le Président informe que ledit cabinet a transmis un premier rendu dans le cadre de son étude de faisabilité au matin du présent Conseil communautaire, dans lequel sont décrites et chiffrées les différentes parties de l'opération projetée. Les éléments communiqués sont en cours d'analyse et une version définitive sera rendue par le cabinet dans peu de temps. Par conséquent, le Président informe qu'il n'a pas d'éléments précis à transmettre au Conseil communautaire. Cependant, ceci n'est pas handicapant en l'espèce, car il s'agit surtout de prendre une délibération de principe, pour que soient validés, d'une part, le principe du dossier, mais aussi, d'autre part, le fait de demander une subvention DETR au titre de l'année 2022 sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de lancement des dossiers en fonction des éléments lui ayant été présentés ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions afférentes auprès de divers financeurs et à signer tout document afférent au dossier.

## 3. RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS D'ARCADE

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'Hôtel de Ville entamé ces dernières années, le Président explique qu'il y a lieu de poursuivre cette entreprise avec les étages restants. En effet, au niveau du second étage côté 112 Rue de la République, dans lequel se trouve les bureaux administratifs de Haut-Jura Arcade Communauté et du Syndicat mixte du Haut-Jura, il y a environ 5 ans, des premiers travaux de rénovation avait été réalisés avec la refonte de l'accueil, la rénovation de la salle de pause et la création de premiers bureaux cloisonnés, notamment

pour le responsable des ressources humaines. Dans une perspective de développement du bien-être au travail, l'idée est de poursuivre ce travail de cloisonnement dans les open-spaces existants et ainsi créer des espaces individuels, permettant notamment aux agents de travailler dans un environnement plus calme et personnel. Le Président informe que ce cloisonnement sera identique à celui réalisé au niveau de l'accueil de la Mairie de Morez.

Le Président informe qu'à l'instar du point sur la Zone Economique de La Mouille, il n'a pas de montant précis à transmettre au Conseil communautaire. Toutefois, il s'agit encore de prendre une délibération de principe, pour que soient validés, d'une part, le principe du dossier, mais aussi, d'autre part, le fait de demander une subvention DETR au titre de l'année 2022 sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de lancement des dossiers en fonction des éléments lui ayant été présentés ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions afférentes auprès de divers financeurs et à signer tout document afférent au dossier.

115

#### XIV. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU HAUT-JURA ET HAUT-JURA ARCADE COMMUNAUTÉ

Le Président explique au Conseil communautaire que le Syndicat mixte du Haut-Jura occupe depuis un certain temps les bureaux administratifs d'Arcade situés au second étage du 112 Rue de la République à Morez. A ce titre, le Syndicat verse annuellement une somme à Arcade, correspondant aux différentes charges induites par cette occupation. Le montant reversé et les différents postes concernés sont précisés au sein d'une convention ayant été précédemment établie entre lesdites parties.

Cependant, la Trésorerie est revenue vers le Syndicat afin de les alerter sur le caractère non-renouvelable de la convention précédemment en vigueur. Dès lors, afin de permettre le versement de cette somme, il y a lieu d'établir une nouvelle convention.

Le Président lit à ses pairs le projet de convention qui doit être validé lors du présent Conseil communautaire. Celle-ci présente la particularité d'être dorénavant renouvelable annuellement. De plus, comme la précédente cessait fin 2019, la convention en l'espèce commence à compter de l'année 2021 et prévoit également une régularisation au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE la Convention de financement entre le Syndicat mixte du Haut-Jura et Haut-Jura Arcade Communauté ;
- AUTORISE le Président à signer ladite Convention.

#### XV. QUESTIONS DIVERSES

Le Président s'excuse du fait qu'il n'y ait pas cette année de repas qui suivent le dernier Conseil communautaire de l'année, mais, avec les derniers événements et l'évolution à la hausse du nombre de contaminés du COVID-19, il n'avait malheureusement pas d'autres choix.

---

Madame Jacqueline Laroche tient à remercier les services techniques d'Arcade pour la prestation de déneigement de grande qualité sur ce début de saison hivernale. En effet, elle a eu de nombreux retours positifs des administrés, surtout en ce qui concerne les quartiers de Villedieu et du Puits.

Fin du Conseil communautaire à 21h07

Le Secrétaire  
Gérard Bonnet

